

Depuis que #MeToo a placé la question des violences sexuelles subies par les femmes au cœur du débat public, des associations et scientifiques ont cherché à élargir le débat pour mettre en lumière la diversité des violences fondées sur le genre. Ces dernières renvoient à des violences interpersonnelles ancrées dans des rapports de genre qui reproduisent des normes et des inégalités structurelles de pouvoir autant qu'elles en sont le produit. Ces actes peuvent être différenciés selon leur nature (physique, sexuelle, verbale, etc.), les espaces dans lesquels ils surviennent (travail, rue, relations intimes, etc.), ou le type de personnes qu'ils affectent (femmes, hommes, adultes, enfants, minorités sexuelles, etc.). Si, comme le soulignent les données statistiques produites par l'enquête Violences et rapport de genre (Virage, Ined, 2015), ces violences sont essentiellement commises par des hommes à l'encontre de femmes, diverses études font apparaître une forte déclaration des violences de genre chez les populations minorisées dans le monde social. C'est par exemple le cas des femmes précaires, des migrantes, de celles qui vivent avec le VIH ou avec un handicap, des femmes sans-domicile, des minorités sexuelles féminines ou des femmes trans. Mais c'est aussi le cas des enfants et de certains hommes minorisés, tels que les hommes migrants, sans-domicile fixe, homosexuels ou trans. Ces résultats nous rappellent que le genre ne façonne pas seulement les rapports femmes/hommes : il produit également des différences et des hiérarchies au sein du groupe des femmes et de celui des hommes qui favorisent la perpétration de violences, en particulier à l'encontre de celles et ceux qui occupent une position dominée au sein de chacun de ces deux groupes. En retour, ces violences consolident ces hiérarchies. Par exemple, dans les cas des masculinités, les hommes victimes de viols en prison ou en temps de guerre sont considérés comme moins masculins, autrement dit, ils sont féminisés.

En outre, l'étude des violences de genre subies par les populations minorisées interroge les cadres d'analyse féministes qui se sont révélés particulièrement fructueux pour saisir les actes perpétrés par des hommes sur les femmes, hétérosexuel·les et cisgenres, et comprendre comment ils façonnent la vie des femmes. Ces cadres peinent en effet à tenir pleinement compte des effets de l'articulation du genre avec les rapports sociaux et de pouvoir (par exemple ceux de classe, de race ou d'âge). En quoi l'interaction du genre avec d'autres rapports sociaux et de pouvoir contribue-t-elle à produire des violences interpersonnelles ? En quoi l'expérience des violences est-elle façonnée par le contexte de minorisation ? S'intéresser aux déclarations de violences des populations minorisées incite alors à adopter une approche capable de penser la manière dont le genre est façonné par d'autres rapports sociaux.

Cet appel à articles a pour double objectif de documenter des objets encore peu saisis en sciences sociales (des violences de genre plus marginales ou vécues plus typiquement par des groupes minorisés) et d'explorer davantage les relations entre violence, genre et d'autres rapports sociaux et de pouvoir. Il cherche à faire un état des lieux et à confronter les travaux actuels sur la question, au sein de l'espace francophone et au-delà, en croisant les regards disciplinaires (sociologie, science politique, histoire, géographie, démographie, anthropologie, santé publique, etc.). Les propositions d'articles devront relever d'une approche empirique (terrains ou archives, données quantitatives ou qualitatives) et pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants.

### **1. Production de la violence et rapports sociaux multiples**

Ce premier axe s'intéresse à la façon dont les violences subies par les populations minorisées invitent à renouveler et à complexifier l'analyse des rapports sociaux. Dans une perspective intersectionnelle, attentive à l'articulation des rapports sociaux et de pouvoir, de plus en plus de travaux s'intéressent à la production sociale des violences de genre et mettent en évidence l'importance non seulement de l'asymétrie de genre, mais aussi des inégalités économiques, statutaires, raciales et spatiales. Par exemple, le différentiel de pouvoir dans des relations, dans le cas de dépendance (économique, médicale, etc.) ou de différences d'âge, engendre un contexte de vulnérabilité sociale qui favorise le déploiement des violences de genre. En se penchant sur différents groupes marginalisés, les articles de cet axe pourront traiter de la construction des violences de genre : quels sont les dimensions sociologiques et les contextes qui favorisent l'émergence de ces actes aussi bien que leur dénonciation ? Comment les rapports sociaux de race, de classe ou d'âge, par exemple, redéfinissent les rapports de genre et exposent les individus aux violences ? En quoi ces expériences de violences sont-elles spécifiques, voire se distinguent-elles de celles des groupes majoritaires ? Quel est enfin l'effet des positions minorisées sur le rapport aux violences de genre, à leur identification et à leur dénonciation ? Dans quelle mesure des expériences ou des sociabilités minorisées développeraient la propension à dénoncer des actes subis ?

D'autres travaux s'intéressent non pas aux situations minoritaires qui produisent les violences de genre, mais à la façon dont ces violences sont susceptibles de contribuer aux logiques de minorisation. Bien que cette hypothèse contienne le risque d'adopter une approche pathologisante et réductrice des violences de genre et, ainsi, de négliger le rôle d'autres caractéristiques de la vie des individus (précarité, racisme, etc.), elle interroge la façon dont les expériences de violences travaillent le rapport aux normes de genre. Outre l'exemple des hommes victimes de viols en prison ou en temps de guerre, les violences sexuelles subies par les femmes avant leur entrée dans la sexualité ou au début de celle-ci seraient susceptibles de façonner, au moins en partie, le reste de leur parcours sexuel et participer de la mise à distance de certaines dimensions de l'hétéronormativité, en particulier l'hétérosexualité. Par ailleurs, si les parcours migratoires sont propices aux violences, ces dernières peuvent également être identifiées comme un motif de migrations. Les articles s'inscrivant dans cet axe pourront porter tant sur les difficultés qui entourent la mise au jour de ces mécanismes, que sur la critique de cette approche qui pense que les violences de genre peuvent façonner le rapport au genre des individus et ainsi contribuer à les minorer.

## **2. Construction de l'action publique et mobilisations collectives**

Historiquement, l'action étatique et associative s'est développée en se concentrant sur les violences masculines faites aux femmes sans bien tenir compte des populations minorisées. Certaines campagnes et mesures ont visé des violences spécifiquement subies par les femmes migrantes (mariage forcé, excision) et des associations ont pu se constituer pour accompagner par exemple les femmes en situation de handicap ou lesbiennes, mais ces initiatives n'ont pas transformé le cadrage général des politiques publiques. Non seulement certaines catégories de populations restent largement absentes des cibles de l'action publique, mais leurs conditions matérielles d'existence ne sont pas pleinement prises en compte. Au début des années 1990, la juriste Kimberlé Crenshaw prend l'exemple de la lutte contre le viol pour souligner l'exclusion sociale et raciale qu'engendrent les actions des militantes féministes majoritaires et des pouvoirs publics qui se concentrent sur la pénalisation. Celles-ci occultent ce que représentent les forces de l'ordre et le monde judiciaire pour des femmes noires dans un contexte de racisme institutionnel, ainsi que les besoins des femmes noires en matière de logement et d'accès aux droits. Cette critique de l'action publique peut se transposer à d'autres catégories sociales, en particulier les femmes des classes populaires, dont les conditions d'autonomisation peuvent dépendre des politiques sociales.

L'occultation des populations minorisées s'accompagne toutefois d'une mise en lumière de certaines affaires (comme celle des « tournantes » au début des années 2000) ou de certaines catégories de violences (l'excision, par exemple) qui tendent à raciaiser ou à territorialiser le problème des violences fondées sur le genre. Dans ce cas, des violences quantitativement minoritaires tendent à devenir une grille de lecture de l'ensemble des violences dans l'espace public, et occultent celles, majoritaires, qui sont commises dans la sphère privée. Cet axe appelle des contributions qui s'attachent à analyser cette tension structurante dans la définition des contours des problèmes publics et la construction de l'action publique.

## **3. Conditions d'objectivation des violences de genre subies par les populations minorisées**

Un dernier axe vise à interroger les conditions d'objectivation des violences de genre subies par les populations minorisées dans les enquêtes sociologiques, historiques, quantitatives ou qualitatives. La production de données statistiques détaillées pour décrire et comprendre la forte déclaration de violences des populations minorisées est limitée, du fait de leurs effectifs relativement faibles dans les échantillons en population générale. Les collectes alternatives – échantillons de convenance, méthodes mixtes avec des entretiens ou des observations qualitatives, etc. – peuvent alors être nécessaires et utiles pour étudier les parcours de ces populations et mieux connaître leurs expériences. Les enquêtes fondées sur des entretiens et des terrains ethnographiques soulèvent des questions méthodologiques semblables s'agissant de la constitution des matériaux et des conditions d'émergence d'un discours sur les violences : comment recueillir, et parfois qualifier et requalifier, les expériences des individus pour faire surgir la question des violences au cours des entretiens et de leurs analyses ? Comment se rendre dans des espaces traversés par les violences mais difficilement accessibles, comme les zones de conflits ou certaines frontières ? Comment saisir la façon dont l'organisation formelle et informelle des espaces de grande vulnérabilité participe à la production de violences de genre ? De la même manière, la production de

savoirs historiens sur les dimensions prises par les violences à l'encontre de groupes minorisés et ce qu'en disent celles et ceux qui les vivent au cours du temps requiert des méthodologies propres, qui pourront être présentées dans cet axe. Les contributions pourront également traiter des nouveaux défis posés par le numérique pour la constitution de son propre matériau, dans le contexte d'un espace numérique où les voix minorisées font l'objet d'attaques organisées virulentes.

Les articles, de **50 000 signes maximum (espaces, notes et bibliographie compris)**, doivent être accompagnés de 5 mots-clés et d'un résumé de 150 mots (en français et en anglais).

Ils devront parvenir aux coordinateur·rices du numéro **avant le 12 septembre 2024** aux adresses suivantes :

Pauline Delage : [pauline.delage@cnrs.fr](mailto:pauline.delage@cnrs.fr)

Émeline Fourment : [emeline.fourment@gmail.com](mailto:emeline.fourment@gmail.com)

Margot Giacinti : [margot.giacinti@ens-lyon.fr](mailto:margot.giacinti@ens-lyon.fr)

Tania Lejbowicz : [tania.lejbowicz@univ-paris1.fr](mailto:tania.lejbowicz@univ-paris1.fr)

Anna Perraudin : [anna.perraudin@univ-tours.fr](mailto:anna.perraudin@univ-tours.fr)

Les consignes relatives à la mise en forme des manuscrits sont consultables sur le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org/consignes-aux-contributeurs/mise-en-forme>

Des intentions de soumettre un article peuvent être envoyées aux coordinatrices pour le 15 avril 2024 ; ces dernières donneront alors, si nécessaire, aux contributrices·eurs potentiel·les un avis indicatif sur l'intérêt de leur proposition, sur son adéquation à l'appel et/ou sur une orientation que l'article pourrait privilégier. L'avis du comité de rédaction ne sera transmis qu'après l'examen des versions complètes du texte.

*terrains & travaux* accueille par ailleurs des articles varia, hors dossier thématique (50 000 signes maximum), qui doivent être envoyés à :

Jean-Noël Jouzel : [jeannoel.jouzel@sciencespo.fr](mailto:jeannoel.jouzel@sciencespo.fr)

Élise Palomares : [elise.palomares@univ-rouen.fr](mailto:elise.palomares@univ-rouen.fr)

Maxime Quijoux : [mquijoux@gmail.com](mailto:mquijoux@gmail.com)

Pour plus de détails, merci de consulter le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org>

### **Présentation des coordinatrices**

Pauline Delage, sociologue, chargée de recherche CNRS, rattachée au CRESPPA-CSU, et co-coordinatrice du réseau de recherche Violences fondées sur le genre (VisaGe). Ses travaux portent essentiellement sur les transformations des mouvements féministes et sur l'action publique contre les violences de genre.

Émeline Fourment, politiste, MCF à l'Université de Rouen Normandie, rattachée au CUREJ, et co-coordinatrice du réseau VisaGe. Sa thèse soutenue en janvier 2021 portait sur les appropriations des théories féministes à Berlin et Montréal. Elle s'intéresse aujourd'hui d'une part, aux questions des pratiques alternatives à la justice pénale en matière de violences sexuelles et, d'autre part, aux productions des savoirs sur la santé des femmes dans le mouvement des femmes ouest-allemand des années 1970-1980.

Margot Giacinti, docteure en science politique rattachée au Laboratoire Triangle (ENS de Lyon) et co-coordinatrice du réseau ViSaGe. Ses recherches de doctorat ont porté sur le féminicide en France, dans une perspective socio-historique et d'histoire sociale des idées politiques. Elle s'intéresse aujourd'hui à la question des violences faites aux femmes âgées.

Tania Lejbowicz, sociodémographe, postdoctorante au Centre de recherche de l'Institut de Démographie de l'université Paris 1 (Cridup), docteure affiliée à l'Institut national d'études démographiques (Ined) et co-coordinatrice du réseau VisaGe. Ses travaux portent sur les rapports de genre, la sexualité et la conjugalité à travers, entre autres, l'étude des expériences de violences.

Anna Perraudin, sociologue, chargée de recherche au CNRS, rattachée à l'UMR Citeres, Université de Tours, et membre de l'Institut migrations. Ses travaux portent sur les migrations internationales, avec une approche attentive aux rapports sociaux de genre, de classe, de race, et aux statuts migratoires.